



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

remboursement

Question écrite n° 56505

Texte de la question

Mme Catherine Coutelle interroge Mme la ministre de la santé et des sports sur le financement de la nutrition médicale dite nourriture entérale. Cette nourriture, généralement liquide, est en effet administrée pour sonde gastro-stomique ou intraveineuse chez des patients ne pouvant plus s'alimenter par eux-mêmes. Il semble que le ministère étudie la possibilité de faire rentrer de grands fabricants industriels (Neslé, Pepsico, Kraft, Novartis...) dans la fabrication de ce produit. Selon certaines sources, son ministère souhaiterait que le patient paie une partie du produit alors que, jusqu'à présent, les malades bénéficiaient d'un régime de remboursement quasi-intégral. Elle lui demande donc de préciser ses intentions dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [Mme Catherine Coutelle](#)

Circonscription : Vienne (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56505

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 août 2009, page 7612

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)